



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du 03 juillet 2020

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 17
Nombre de votants : 18

Date de convocation : 25 juin 2020

Le trois juillet deux mille vingt à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Philippe PREVOST, Olivia GHIBAUDO, Franck SALVAGNAC, Marie-Christine PORCHEZ, Frédéric NADAL, Fabienne DRON, Régis MAHE, Christine FAYOS-CAPELLI, Aude FRIED, Yoann GALHAC, Eric BOISSERIE, Sandrine BRUSQUE, Yann LE MOAL

Absents représentés : Lionel VERNET (pouvoir à Frédéric NADAL)

Absents excusés : Nathalie SOULAGES

Secrétaire : Aude FRIED

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le projet de budget primitif 2020 présenté et arrêté lors de la réunion de la commission communale des finances du jeudi 25 juin 2020 comme suit :

	DEPENSES EN EUROS	RECETTES EN EUROS
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 412 982.87	1 412 982.87
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 116 116.37 (avec RAR)	1 116 116.37 (avec RAR)
TOTAL CUMULE	2 529 099.24	2 529 099.24

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif 2020 tel qu'il figure en annexe de la présente délibération au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Transmission au représentant de l'État le
Affichage / Publication le 07.07.20

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 07.07.20

Signé : Le Maire

Pascal DELIEUZE